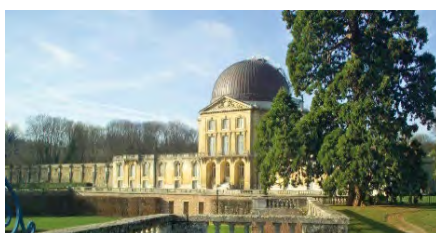


Meudon Sites & Patrimoine

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon



N° 170

Février 2026



Michel Jantzen commentant la vue depuis la Grande Terrasse lors de l'inauguration de la table d'orientation qu'il a conçue (10/12/2022)



Sommaire

- 3 **Éditorial** - *Christian Mitjavile*
- 4 **Hommage à Michel Jantzen** *par le Bureau du CSSM*
- 5 **Michel Jantzen : un homme passionné et fidèle** - *Denys Millet*
- 6 **La Grande Perspective** - *Pierre Mougin*
- 9 **Les concerts à l'Orangerie** - *Denys Millet*
- 15 **Michel Jantzen à Saint-Dyé-sur-Loire** - *Dominique Iogna-Prat*
- 17 **Le domaine de Villebon** - *Michel Riottot*
- 19 **L'œuvre et l'architecte sur le site de la Grande Perspective** - *Gilles Fiant*
- 20 **Hommage de l'association des Amis du Champ-de-Mars** - *Corinne Roy*
- 20 **Hommage** - *Michel Herzele*
- 21 **Souvenirs** - *Isabelle Barbett-Desmazières*
- 23 **Belle vue ?** *Pierre Mougin*
- 24 **L'ONERA, le pire n'est pas encore sûr** - *Marie-Hélène Debart*
- 28 **L'avenir de la colline Rodin** - *collectif Arnaudet Meudon*
- 34 **Histoires oubliées** - *Yves Terrien*
- 35 **Regards sur ...** *Jean-Michel Lebreton*

Directeur de la publication : Christian Mitjavile

Rédaction en chef, maquette et mise en page : Nicole Meyer-Vernet

Comité de rédaction : Marie-Rose Frichet Ramarao, Jean-Michel Lebreton, Nicole Meyer-Vernet, Michel Riottot et Yves Terrien

Les opinions exprimées sont celles des auteurs des articles. Toute reproduction est soumise à autorisation.

L'adhésion au CSSM permet de recevoir gratuitement la revue semestrielle. **L'indépendance a un prix : le CSSM ne bénéficie d'aucune aide, ne reçoit aucune subvention et ne vit que par la confiance et la fidélité de ses adhérents.**

Crédits photo : © Tous droits réservés.

Bandeau de couverture : « Le Penseur », jardin de la villa des Briants à Meudon © Musée Rodin ; la grande coupole de l'Observatoire © Joël Cuénot ; Immeubles Pouillon à Meudon-la-Forêt © Pierre Sabatier.

Couverture : Inauguration de la table d'orientation sur la Grande Terrasse 10/12/2022 © N. M.-V.

Quatrième de couverture : Michel Jantzen © Hélène Janssen.

Le QR code en permet d'accéder au site du CSSM en pointant dessus l'appareil photo d'un smartphone.

ÉDITORIAL

En 2026 nous garderons le cap !

En cette nouvelle année pleine d'incertitudes, le CSSM défendra plus fermement que jamais la qualité de notre patrimoine.

Ce numéro évoque le souvenir de Michel Jantzen qui y était très attaché. Le meilleur hommage à lui rendre est de poursuivre avec détermination les actions qu'il avait engagées avec nous depuis 50 ans.

Nous protégerons donc la forêt et en particulier le caractère boisé du parc de l'ONERA. Nous valoriserons le Domaine national de Meudon, notamment le paysage de la Grande Perspective, aussi bien vu depuis le Nord (Meudon) que depuis le Sud (Meudon-la-Forêt ou Clamart). Nous veillerons également à protéger le site des serres de Villebon qui lui était très cher. Nous protégerons aussi la vallée de la Seine qui comprend les sites remarquables des coteaux de Bellevue, de la colline Rodin et de l'île Seguin.

La mobilisation en cours par le CSSM des Meudonnais notamment des habitants de Fleury et du centre sur nos objectifs semble prometteuse. C'est un atout majeur dans notre dialogue avec les pouvoirs publics.

Face aux pressions financières d'une technostucture insatiable, le CSSM est plus que jamais déterminé à accompagner les Meudonnais pour la préservation de notre patrimoine unique !

Christian Mitjavile
Président du CSSM

Michel Jantzen, 1931-2025

La disparition de Michel Jantzen, fin août dernier, a suscité une immense émotion dans notre association et ce numéro rassemble les hommages qui nous sont parvenus.

Michel Jantzen était un bâtisseur du temps, qui ne se contentait pas de restaurer des pierres, mais préservait la mémoire et l'histoire qu'elles incarnent. C'était un passionné : passionné par son métier d'architecte qu'il exerça jusqu'au bout, par ses fonctions d'architecte en chef des monuments historiques qui l'amènèrent à intervenir sur une grande diversité de bâtiments, de l'École Militaire au domaine de Napoléon à Sainte-Hélène en passant par l'abbaye de Cluny, la basilique de Paray-le-Monial, la cathédrale d'Autun, de multiples églises et châteaux, ou la place de la Concorde.

Passionné par Meudon, enfin, où il s'installa avec sa famille en 1949. Il était Président d'honneur de notre association, où son autorité morale et technique a éclairé pendant plus de 40 ans nos combats quotidiens pour la préservation du patrimoine et des sites meudonnais. Il nous rappelait que l'architecture et les sites naturels de Meudon – sa Grande Perspective, son Domaine national, sa forêt et ses espaces boisés, ses villas historiques – sont un héritage fragile qui demande amour et expertise pour être transmis intact. Il a incarné le lien essentiel entre le patrimoine national et la sauvegarde de notre environnement local.

Les propositions et la pugnacité de Michel ont permis la restauration de l'Orangerie, de son parterre et des murs et jardins de la Terrasse Basse. Par ses articles et ses interventions, il a combattu inlassablement pour la restauration de la partie sud de la Grande Perspective, et la création du Domaine national de Meudon en 2022 lui doit beaucoup.

Michel, c'était un sourire malicieux, un regard clair et bienveillant, une insatiable curiosité et une capacité d'enthousiasme restée intacte. C'était aussi un monument de connaissances qu'il aimait et excellait à partager avec des mots simples et un phrasé tranquille qui laissait ses interlocuteurs sous le charme. Partage dont, il y a quelques mois, il nous faisait encore bénéficier en nous faisant visiter le monument aux droits de l'Homme dont il fut l'architecte, ainsi que le théâtre des Champs-Élysées (ci-contre, photo J-ML)

Sa bienveillance s'accompagnait d'une grande pugnacité et fermeté pour défendre ses convictions dans la défense de notre patrimoine.

Nous saluons la mémoire d'un homme qui a consacré sa vie à l'intérêt général et dont l'empreinte restera gravée dans les murs qu'il a restaurés. Par ses fonctions, il a influencé les politiques de conservation et formé de nouvelles générations d'architectes aux exigences de leur métier. L'œuvre de Michel Jantzen est un précieux héritage, un rappel constant à notre devoir de mémoire et de transmission.



Le Bureau du CSSM

Michel JANTZEN : un homme passionné et fidèle

Né le 1^{er} octobre 1931 à Paris, Michel passe ses années d'enfance dans le quartier de Javel puis dans le Marais. Il se disait cancre indécrottable, paresseux, rêveur, détestant l'école...

Au printemps 1944, ses parents l'envoient en Sologne chez son oncle : il y découvre les balades dans les chemins entre bois et étangs, le braconnage... A l'automne 1944, il retrouve l'école honnie. Il échoue au certificat d'études et devient apprenti staffeur¹. Puis, il est embauché par un architecte pour faire des relevés, suit les cours du soir de dessin à Montparnasse où il rencontre des étudiants des Beaux-Arts.

En 1949, il s'installe avec sa famille à Meudon dans le quartier du Potager du Dauphin.

En octobre 1951, il réussit l'examen d'équivalence qui lui ouvre les portes des Beaux-Arts. Il va travailler chez des architectes-urbanistes.

Après ses deux années de service militaire en Algérie, il reprend, en 1959, ses études aux Beaux-Arts où il suit les cours d'Yves-Marie Froidevaux, architecte en chef des monuments historiques, puits de connaissances sur l'histoire de l'architecture et de la construction. C'est l'éveil d'une vocation.

Après avoir obtenu son diplôme d'architecte en 1967, il ouvre une agence et parallèlement, rejoint en 1970, le centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens. Il en sort diplômé en 1972 et en 1974, est reçu au concours d'architecte en chef des monuments historiques.

Il s'engage dans une longue carrière au service de la protection du patrimoine. Celle-ci le mènera successivement dans le Cantal, l'Allier, la Saône-et-Loire puis, en Côte-d'Or, aux Antilles et à Paris, avant d'être nommé, en 1982, inspecteur général des monuments historiques. Il va alors découvrir de nouvelles régions : l'Alsace-Lorraine, la Provence-Côte d'Azur.

Au rang des multiples opérations qu'il a conduites, figurent : en Saône-et-Loire, les abbayes de Cluny et de Tournus, la basilique de Paray-le-Monial, la cathédrale d'Autun, plus modestement, les églises d'Iguerande et de Chapaize ; en Côte-d'Or, la ville de Dijon et les châteaux de Bussy-Rabutin et de Châteauneuf-en-Auxois ; dans l'Allier, la cathédrale de Moulins, les églises de Souvigny, de Colombier, de St-Pourçain-sur-Sioule ; en Seine-Maritime, la cathédrale Notre-Dame et l'archevêché de Rouen ; à Paris, les églises de la Madeleine, St-Augustin et St-Thomas-d'Aquin, les statues de la place de la Concorde, le théâtre des Champs-Élysées, l'École Militaire, le palais de l'Élysée mais aussi les résidences présidentielles.

Élu président de la compagnie des architectes en chef des monuments historiques en 1976, il fut, de 1987 à 1996, président du comité national français de l'ICOMOS, une organisation internationale non gouvernementale pour la conservation et la valorisation du patrimoine.

Dans ce cadre, il apporta son expertise notamment pour la cathédrale Notre-Dame de Tournai (Belgique), la ville de Magdebourg dans la vallée de l'Elbe (Allemagne), Grenade (Espagne), Moscou (Russie) et Angkor (Cambodge).

En 2008, le ministère des Affaires Etrangères lui confie une mission très particulière : la restauration de la dernière demeure de Napoléon 1^{er} à Sainte-Hélène, la maison de Longwood, propriété de la France depuis 1865.

Il fut un membre très fidèle et apprécié de plusieurs associations : « Sites et Monuments », la « SPEF », les « Amis du Champs de Mars », où il a construit, en 1989, le monument aux droits de l'Homme, sans oublier « le Té », association d'anciens élèves des Beaux-arts. A Meudon, il s'engage dès les années 1960 au sein des Amis de Meudon-Bellevue dont il fut le secrétaire général de 1966 à 1975 et parallèlement, rejoint, dès sa création en 1965, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, dont il fut vice-président actif puis honoraire durant plus de 40 ans.

Croix de la valeur militaire, Chevalier de la Légion d'honneur et Commandeur des arts de lettres, il fut reçu à l'Académie d'architecture en 1991 au fauteuil de Bertrand Monnet.

Denys Millet

1 Le staffeur est un artisan du bâtiment spécialisé dans la fabrication et la pose de décorations en plâtre.

La Grande Perspective

Un jardin porteur d'un devenir : l'avenir de Meudon, demain



Ce matin d'automne il fait beau. Je fais un pas sur la Terrasse. J'entre en scène. Un monde lumineux m'accueille, choc entier du Ciel et de la Terre. Un pas de plus. Je m'avance. S'impose alors l'éclat de l'étendue, une étendue qui capte mon regard jusqu'à l'égarer dans l'indistinct, dans l'infini. Les énigmes du visible, réelles ou imaginaires surgissent !

Là est le refuge de mes rêveries, de mes utopies qui m'éloignent du tumulte frénétique de l'Histoire.

Ce lieu est un *JARDIN* né de l'esprit fertile d'un renommé créateur, l'illustre Le Nôtre, jardinier du Roi.

Cette longue balafre que la carte nous montre, il l'a gravée dans le relief de la forêt. Elle prend racine dans le paysage en son entier. Que serait Meudon sans elle ? Que serait Meudon sans lui ? Ce *jardin* est là où bat le cœur de la ville, il faut l'aimer.



L'arbre, une condition essentielle de notre survie, nouvelle alliance entre le vivant et le bâti.

De toutes nos rencontres, je retiens cet amour que tu portais aux bords de Loire. Chaque aurore t'en rappelait la beauté que la course du soleil faisait resplendir. Si l'histoire est un perpétuel affrontement entre vandalisme et humanisme, ton engagement faisait pencher la balance du côté des valeurs humaines.

Toi, tu abordais le présent avec patience, m'incitant à calmer mes ardeurs. Combien de fois tu m'as donné l'exemple. Je pense en avoir saisi le sens profond. Suivre cette voie c'est accepter avec sérénité, tout à la fois, ce que le présent nous donne et ce dont il nous prive, mais renoncer : jamais !

De ce jardin, ce que le présent nous donne aujourd'hui, on peut encore chaque jour en recevoir les bienfaits. Quel dépaysement quand, la grille franchie, on se laisse vivre un instant à l'époque qui l'a vu naître et s'intéresser aux hommes qui l'ont érigé. Nous voilà projetés bien au-delà du simple rôle de décor des buis taillés et des belles fontaines. Imaginons la scène : Louis XIV, en Apollon triomphant du chaos de la Fronde convoquant le démiurge Le Nôtre et lui intimant de mettre en scène dans ses futurs jardins sa vision du Monde !

Ce jardin « à la Française », dont Versailles sera l'apothéose, s'imposera dans toutes les capitales d'Europe et dans toutes ses déclinaisons en France. Que ce soit à Chantilly, Marly, Vaux, Meudon, c'est toujours cette notion du « double corps du Roi » qui est présente.



C'est à l'espace bâti de s'ajuster aux logiques du vivant et non au vivant de se plier aux injonctions du béton !

De ce passé, quel avenir pour ce jardin demain ?

C'est en faisant la pause à chacune de mes promenades, devant ton œuvre « la table d'orientation » qui a pris racine sur cette terrasse, qu'une voie pour répondre à cette question m'est apparue ou, tout au moins, pour bien la poser.

Ce que désormais nous voyons depuis ce belvédère c'est ce que l'on appelle *Le Grand Paris*. Cet ogre en a fini avec ce qui n'était encore que forêt, bourgades et villages il y a quelques décennies.

Armons-nous de jumelles : l'angoisse nous saisit !



Alors que tout le monde s'inquiète du réchauffement climatique, nulle trace tangible d'actions significatives pour en limiter dans un premier temps les effets n'émerge. L'étalement urbain progresse, de nouvelles érections surgissent, qui peut encore croire aujourd'hui que les « forêts urbaines » prônées par Madame Hidalgo pourront apporter remède, même en végétalisant en totalité la Place de la Concorde !

Maintenant que la guerre des idées est déclarée entre les partisans d'*une ville sobre, durable, inclusive*, et les *hyper-environnementalistes* qui prônent le *zéro m² à construire*, qui, sur le terrain, va prendre les mesures pour stopper le chaos annoncé ?



Comme ces *renforts* épaulent le mur pour en assurer la pérennité, le *jardin* est pour nous, *Meudonnais*, l'allié que nous devons élire pour préserver l'identité de notre ville.

Meudon a un rôle à jouer, mais avec quels acteurs ? Quant au texte, en forme de prologue, quelle tirade aimerait-on entendre pour éclairer le propos ?

Voici celle que je te propose, pensant qu'elle ne trahirait pas ta pensée.

Ce Jardin, c'est là où se cultivent les vertus culturelles, éthiques et civiques, ces vertus qui sauvent la réalité de ses pires pulsions. Il n'est pas, il ne doit pas être le lieu des intérêts dont chacun peut tirer profit. Pour que nous, Meudonnais, en soyons les défenseurs, seul un Jardinier à nos côtés peut nous faire saisir l'importance de ce bien qui nous a été légué.

Déjà nous sommes persuadés que son avenir ne dépend pas de normes, de textes, de style, de hauteurs, de raffinement de façades, mais d'une vision du monde : renouer avec la Nature.

Il faut réinvestir ce Jardin de sa fonction la plus impérieuse, un arpent de rêves, pour que nous puissions y recevoir chaque odeur, chaque couleur, comme un cadeau, écouter le bruissement de la vie et la laisser s'écouler.

N'attendons pas le *Paysagiste* qui, souvent, ne vise qu'à exalter les potentialités du lieu, mais le *Jardinier* porteur d'une nouvelle pensée, pour voir l'*Homme* renouer des rapports avec la *Nature*, pour claquer la porte au nez des intérêts de toutes sortes qui pourraient leur porter atteinte.



Petite et grande histoire désormais s'entremêlent.

Combien j'aurais aimé, Michel, en discuter avec toi en revisitant ce *Jardin* où il n'est question que de fleuve, de rives, d'arbres qui se saluent, d'espaces qui ne font qu'un avec l'horizon, tout un monde qui va jusqu'au plus profond de nous-mêmes.

Pierre Mougin

Les concerts à l'Orangerie ou l'amorce d'une politique de protection du patrimoine à Meudon



*Vue de l'Orangerie, avec au premier plan la pièce d'eau.
(Carte postale de 1907 avant le décès de Jules Janssen).*



*Vue de la pièce d'eau de l'Observatoire et sur
le Tapis Vert. Carte postale datant des années 1900.*

En 1965 Michel Jantzen, qui poursuit sa scolarité à l'École nationale des Beaux-Arts, est un membre actif de la société des Amis de Meudon-Bellevue dont il deviendra secrétaire général début 1966. Il réveille alors cette vénérable institution en lançant un projet un peu fou : éveiller l'intérêt des Meudonnais pour le patrimoine historique de leur ville en organisant des concerts à l'Orangerie du château disparu de Meudon.

Les années 1960, années noires pour le patrimoine

Il faut rappeler le contexte de ces années 1960, marquant le triomphe de la bétonisation et de la voiture, tout en sacrifiant allégrement nos sites, monuments et quartiers anciens. À Paris, Michel voit émerger dans le 15^{ème} un projet de nouveau quartier, baptisé « Front de Seine » avec ses tours et dalles se substituant à la trame urbaine de nos rues. Parallèlement, on entreprend la construction de ce qui deviendra la voie Georges-Pompidou, celle-ci se voulant la préfiguration de véritables autoroutes urbaines, esquissées à Montparnasse ou projetées, telle celle au lieu et place du canal Saint-Martin ! Dans le Marais, quartier de l'adolescence de Michel, la Cité internationale des arts en bordure des quais de la Seine, construite sur les terrains d'un îlot détruit en 1942, illustre les dangers pesant sur nos quartiers anciens classés « îlots insalubres ». En contrepoint, s'esquisse une politique de protection du patrimoine impulsée par André Malraux. Premier ministre de la Culture, il est auteur de la loi éponyme du 4 août 1962 sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine avec la création de quartiers sauvegardés et la défiscalisation de la restauration immobilière.

Avec empressement, les édiles meudonnais emboîtent le pas à cette politique de bétonisation. Légitimement préoccupés par la carence de logements et l'accablante vétusté du centre historique de Meudon, ils impulsent, dès les années 1950, une politique de construction faisant, hélas, fi de toute préoccupation urbanistique et de préservation du patrimoine ancien. Ils décident ainsi, au début des années 1960, de raser le centre historique pour y implanter des barres d'immeubles d'une affligeante banalité architecturale, sans le moindre souci de reconstituer une trame urbaine avec ses circulations piétonnes, ses places, ses vues et ses commerces.



Plan de rénovation du quartier du centre (1938)

N'auraient-ils pas dû se pencher sur les réflexions et études engagées dans les années 1930 et concevoir une reconstruction du centre historique inspirée du plan conçu par André Hilt - alors jeune architecte prix de Rome - et futur reconstruteur de Saint Lô ? Les choix des édiles de l'époque, qui ne susciteront alors aucun débat, constituent aujourd'hui un sérieux handicap pour leurs successeurs soucieux de recréer un cœur de ville répondant aux attentes des Meudonnais.

La villa Molière - actuel musée d'Art et d'Histoire de Meudon - échappe miraculeusement à la frénésie immobilière mais son jardin sera fortement amputé. Seule la mobilisation de quelques personnalités - tel Georges Poisson - conservateur des musées d'Île-de-France mais également en charge du musée de Meudon permettra d'écarter des projets de constructions catastrophiques en bordure du jardin restant.

Un rêve fou : faire revivre l'Orangerie

C'est dans ce contexte que Michel Jantzen, meudonnais depuis une quinzaine d'années, va alors concevoir ce qui, aujourd'hui, serait qualifié d'opération de « soft power » grâce à divers appuis : personnalités du monde des arts et du patrimoine, hauts fonctionnaires du ministère de la Culture mais aussi, élus du conseil général de Seine-et-Oise. À partir de 1967, il mobilisera également les élus du tout nouveau département des Hauts-de-Seine. Il saura aussi obtenir la coopération des responsables locaux de l'Observatoire : en atteste la présence aux premiers concerts de Jean-François Denisse, directeur de l'Observatoire.



Quel est alors l'état de l'Orangerie et de son parterre ? Administrativement, le lieu est affecté au ministre de l'Éducation nationale, l'Observatoire de Paris en étant le sous-affectataire. C'est un endroit fermé que les Meudonnais ne peuvent qu'entr'apercevoir, du haut de la balustrade de l'extrémité sud de la Grande Terrasse. Les grilles de l'escalier sont fermées et il est fort difficile d'imaginer l'existence d'un parterre princier à la vue du terrain couvert de broussailles et d'arbustes sauvages.



Le lieu est à l'abandon : en effet, d'une part, l'Observatoire de Paris n'entend pas initier ou consentir à un quelconque processus de transfert au ministère de la Culture de l'Orangerie, pourtant sans utilité pour son activité scientifique, mais d'autre part, il s'abstient aussi, pour le même motif, de travaux, même d'entretien.



L'Orangerie vue à partir de l'avenue de Trivaux

Une mobilisation de bénévoles

C'est dire le travail colossal entrepris par Michel Jantzen avec une petite équipe de bénévoles issus du cercle familial - notamment sa sœur et son beau-frère M. Jeandel - et des Amis de Meudon. Nous en retrouvons les noms dans les bulletins de l'association : M. Alla, M. Boutotte, MM. Ronsin père et fils, M. Gourmelen, M. et Mme Gache de Jonquières et la présidente d'alors des Amis de Meudon, Mme Suzanne Giry- Gouret.

Une phrase extraite de l'article du bulletin de 1967 résume bien le rôle de Michel : « *Qui ne l'a vu, juché sur une échelle instable, à deux heures du matin, dans l'Orangerie, ne peut juger de la foi qu'il a mise dans cette entreprise* ».

C'est grâce à ce travail logistique qu'un cadre féérique va s'offrir aux centaines de spectateurs qui, pour la première fois, vont découvrir ce lieu mystérieux et caché : « *les parterres et les ifs, éclairés de quinquets, s'offraient aux spectateurs, enchantés de l'atmosphère harmonieuse de cette nuit douce dont les ténèbres dissimulaient la terrible erreur des immeubles de Meudon-la-Forêt* ».

Des chandelles sont disposées à l'intérieur, pour éclairer des lieux dépourvus de toute installation électrique.

Des artistes remarquables

Pour le tout premier concert organisé en juin 1966, Michel bénéficiera du concours d'un architecte bien connu, Claude Charpentier - neveu du compositeur Gustave Charpentier - et par ailleurs, violoncelliste et chef d'un orchestre d'amateurs « Le violon d'Ingres ». De 1966 à 1968, il se produira chaque année. En 1966, le grand pianiste Raymond Trouard y prête également son talent : premier prix de piano en 1933 au Conservatoire, où il a enseigné entre 1969 et 1985, ce virtuose reconnu a laissé de solides interprétations de la *Sonate* de Liszt et des *Valses* de Chopin.

On relève également, en 1966 et 1967, la présence de John Littleton. Né en Louisiane en 1930, venu en France afin d'y effectuer son service militaire dans l'US Army, il entre après sa démobilisation au Conservatoire national de Paris et en sort avec le premier prix de chant et d'opéra. Ambassadeur des Negro Spirituals, il chante en français des compositions d'inspiration religieuse dont le très célèbre « Jéricho ». Il participera également à une comédie musicale - « les Verts Pâturages » - de Jean-Christophe Averty. Il enregistre, toujours en français, plus de 75 disques et recevra, entre autres, le Grand Prix du disque Charles Cros ainsi que le prix Mahalia Jackson.

La qualité des prestations de ces artistes soulève l'enthousiasme de l'assistance.

En juin 1968, deux concerts sont organisés, l'un avec l'orchestre de Claude Charpentier et l'autre avec l'orchestre de chambre du théâtre Montansier de Versailles, sous la direction de Bernard Wahl.

Il en sera de même en 1969, avec ce dernier orchestre. Quelques jours plus tard, Pierre Cochereau, titulaire des orgues de Notre-Dame de Paris, se produit, en présence du maître Marcel Dupré, avec Roger Delmotte, trompette solo de l'Opéra. Plus de 700 personnes sont présentes, c'est dire l'ampleur du succès rencontré.

C'est cette même année qu'est aménagé dans le jardin du musée un sentier permettant d'accéder directement à la terrasse de l'Orangerie grâce au percement du mur de clôture et à l'ouverture d'une porte, le tout sans, apparemment, la formalisation d'une quelconque autorisation administrative.

La présence de nombreuses personnalités du monde des arts et du patrimoine et d'élus atteste également de ce succès. L'absence du maire de Meudon d'alors – René Leduc – est significative tant du manque d'intérêt des élus meudonnais pour la culture et la défense du patrimoine que de l'acrimonie des relations entretenues avec certains des représentants de ce monde de la culture.

En 1970, trois concerts sont organisés : deux avec le Violon d'Ingres et l'orchestre de chambre de Versailles et un troisième avec le Quatuor Bernède. Plus de 1 000 personnes seront présentes à chacun de ces concerts qui sont suivis d'une solide collation.

Lors de ces soirées, la fête se poursuit tard dans la nuit.

1971 – 2006 : une évolution dans l'implication de la ville de Meudon

À partir de 1971, la mairie va commencer à s'impliquer dans l'organisation de ces concerts bientôt baptisés « Juin à Meudon ». Parallèlement, l'activité professionnelle de Michel, qui obtient en 1967 son diplôme d'architecte puis en 1974, est lauréat du prestigieux concours d'architecte en chef des Monuments Historiques, vont le conduire à limiter son implication personnelle.



Ces manifestations culturelles du « Juin à Meudon » s'enrichiront de spectacles de marionnettes, avec les « *P'tits bonshommes* » d'André Blin, de théâtre avec la représentation de « *l'Alouette* » de Jean Anouilh ou des « *Mouches* » de Jean-Paul Sartre.

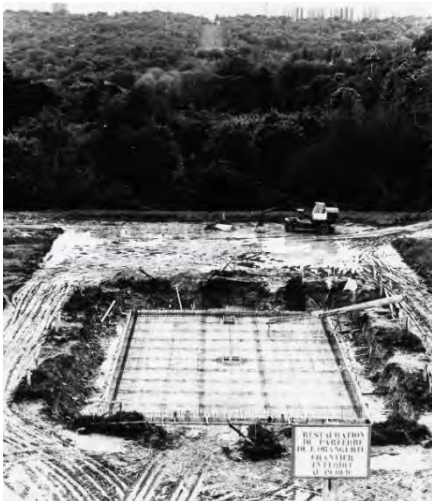
Elles perdureront jusqu'en 2006. La lecture des bulletins des Amis de Meudon ne permet pas d'identifier la cause de cette interruption. Il faut cependant relever que les contraintes règlementaires limitant la jauge de l'Orangerie à une centaine de places assises influent sur la capacité à rééditer les manifestations passées qui, elles, réunissaient plusieurs centaines de personnes, voire près de 1 000, avec des spectacles en plein air.

Les retombées de ces concerts

Parallèlement, ces manifestations vont être un point d'appui pour l'engagement à partir de 1971 d'une opération de restauration et de restructuration de la villa Molière qui désormais, comme le relevait Michel, est le « (...) dernier témoin d'un village entièrement disparu ». Il ajoutait « la maison d'Armande Béjart vivra isolée dans son environnement, comme un objet dans la vitrine d'un antiquaire. Curieux effet du lointain caprice d'une comédienne qui en fit un jour sa « campagne » (...) ».

Les années 1970 marquent l'amorce d'un basculement dans la prise en compte de la protection du patrimoine. En 1978, une étape décisive est franchie avec la commande d'une étude faite à Michel par le nouveau directeur du patrimoine - Christian Pattyn. Sa remise en 1980 sous l'intitulé « Étude sur le projet de restauration de la Grande Perspective de Meudon » demeure une référence majeure pour le présent et l'avenir. Ses propositions conduiront le ministre de la Culture d'alors - Jean-Philippe Lecat - à débloquent en 1980 - décrétée « Année du Patrimoine » - les crédits nécessaires à la restauration de l'Orangerie, de son parterre puis, ensuite, des murs et jardins de la Terrasse Basse.

Sur le plan administratif, le ministère de la culture va obtenir, en 1982, le transfert à son bénéfice de l'affectation de l'Orangerie et de son parterre.



Parterre de l'Orangerie, juin 1981



Travaux 1980 - 1987



Le 18 juin 1987, date marquante dans l'histoire de la ville de Meudon, sont inaugurés officiellement l'Orangerie et ses parterres restaurés. Tous les politiques sont présents : Henri Wolf, maire de Meudon, dans son discours, insiste particulièrement sur l'originalité et l'exemplarité de la démarche associant, pour la première fois en France, l'État et les collectivités territoriales, département et ville, pour entretenir, garder, gérer et animer un grand domaine national. Cette « première » fut également soulignée par Michel Giraud, président du Conseil régional d'Ile-de-France et Paul Graziani, président du Conseil général des Hauts-de-Seine. André Santini, ministre délégué aux rapatriés, maire d'Issy-les-Moulineaux, se plut, pour sa part, à rendre hommage à l'effort fourni par les collectivités pour la mise en valeur du domaine de Meudon.



Inauguration des jardins de l'Orangerie le 18 juin 1987

Certes, il reste souvent à faire coïncider la réalité avec ces discours mais il faut pourtant mesurer les pas de géant accomplis depuis 1965 grâce à la mobilisation autour de ces manifestations culturelles. Elles ont permis d'enclencher la réalisation de la première phase d'un projet pris alors par beaucoup comme un rêve ou une utopie.

Inlassablement, Michel, par ses articles et ses interventions dans des colloques, a poursuivi son combat pour la restauration de la partie sud de la Grande Perspective. La création du Domaine national de Meudon en 2022 lui doit beaucoup. La restauration, en 2022, du bassin de Chalais et du hangar Y, si elle s'est effectuée dans un cadre très différent des perspectives évoquées à partir des années 1980, a incontestablement contribué à relancer le plus vaste projet de restauration de la perspective sud qui lui était cher.



Rééditer l'initiative de Michel Jantzen : des opportunités à exploiter

Aujourd'hui, ne peut-on songer à rééditer, sous d'autres formes, des actions permettant d'éveiller l'intérêt des Meudonnais sur l'état d'abandon de certaines des parcelles du Domaine national de Meudon ? Et peut-être de là, d'interpeller les services de l'État et nos élus ?

Deux priorités paraissent s'imposer :

- L'une, très modeste quant à la superficie des terrains concernés, porte sur des parcelles du domaine de l'Observatoire, dépourvues de tout intérêt pour la conduite de ses activités scientifiques, tels les jardins situés à l'arrière de la Porte Dauphine entre la rue des Capucins et l'avenue Marcellin-Berthelot ;
- L'autre, de plus grande ampleur, vise l'ensemble de la parcelle boisée, reliquat du bois de Montafilland, où fut édifiée la tour d'observation de Marcellin Berthelot dont la vue nous est familière. Elle comporte actuellement, outre divers bâtiments dont ceux d'une résidence étudiante, un parc arboré et des jardins à l'abandon. Cette parcelle, propriété de l'État, est affectée au ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche et actuellement confiée au Collège de France. Très sagement, lors de l'enquête administrative effectuée préalablement à la prise du décret de classement du Domaine national de Meudon, le Collège de France a d'ailleurs manifesté son souhait de pouvoir, à l'avenir, être dessaisi de cette parcelle.
- On ne peut que s'étonner qu'aucun service de l'État, n'ait saisi cette opportunité pour concevoir et initier des projets sur ce lieu magique offrant une vue fantastique sur l'Ouest parisien.

Face à ces situations, la Ville de Meudon n'a-t-elle pas une carte à jouer ?

Denys Millet

Note : la relation des événements a été faite à partir du dépouillement du bulletin des Amis de Meudon ; les photos ont été fournies par les Archives Municipales.

Michel Jantzen à Saint-Dyé-sur-Loire

Michel Jantzen nous a quittés le 23 août dernier. La dernière étape de son parcours l'aura vu à Saint-Dyé-sur-Loire – Saint-Dyé, le bourg né de saint Déodat, dont il a, pendant près de soixante-dix ans, marqué le paysage humain et monumental.

Humain, parce qu'il connaissait nombre de Déodatien(ne)s sur trois générations, jusque dans leurs surnoms.

Monumental, parce que le patrimoine de ce village des bords de Loire, qui a été le port de Chambord, l'a toujours passionné ; au point de s'en faire l'historien dans la lignée de Patrice de Saint-Dyé, le capucin du XVII^e siècle, et de Jean Chavigny, l'érudit du XX^e. Ensemble, nous avons pu animer, avec les amis de l'association *Tour et Détours*, les activités patrimoniales de cette petite cité de caractère et mettre en valeur son bâti :

la multiplication des chantiers en concomitance avec la construction de Chambord en 1519, à commencer par l'église, objet par ses soins d'un examen continu sous toutes ses faces, du porche au chœur, à la confession carolingienne et au décor sculpté du transept ; l'enceinte redatée du XVI^e siècle, dont Michel a livré le plan ; le port entrepris par le Maréchal de Saxe et tous les problèmes d'accès au trafic de la Loire ; et puis les mille et une bâtisses du cœur de bourg et leurs annexes, granges et puits.

Sans oublier la ruine que Michel a investie, en limite d'enceinte, rue Creuse (la rue des charrois vers Chambord) pour en faire, de ses mains expertes, tout au long d'un chantier de vingt ans (1975-1995), une maison faussement ancienne, une maison néo quelque chose, pleine du charme éclectique des matériaux glanés dans les décharges et sur tous les chantiers possibles dans les circonscriptions où il œuvrait comme architecte en chef des monuments historiques.

Cette maison n'a pas simplement un charme éclectique ; Michel en avait fait, ces dernières années, une demeure exotique en y plaçant la réplique de la petite pagode de Napoléon à Sainte-Hélène



Droits réservés



Photo Hélène Jantzen

– Sainte-Hélène, cet autre chantier qui l’a mobilisé en compagnie de sa fidèle collaboratrice, Isabelle Barbett-Desmazières ; Sainte-Hélène et Napoléon, dont il nous entretenait si souvent au gré de ses conférences ou de nos repas partagés.

Présent jusqu’au bout sur le front patrimonial déodatien, Michel nous a fait bénéficier de son savoir et de sa pratique professionnelle des vieilles pierres. Quand il découvre Saint-Dyé et les bords de Loire au milieu des années 1950, en compagnie de son épouse Juliette, son attachement à la région tient à une relation ancienne avec la Sologne. Petit parisien, Michel rejoint au printemps 1944 un oncle meunier implanté à Ligny-le-Ribault. Il parlait de l’enchantement de ce monde de bruyères, de bois et d’étangs, loin du bruit et de la fureur de la ville en guerre ; d’autant que ce temps suspendu, en attente de la Libération, offre à qui est comme lui rétif à l’école, la liberté absolue d’un petit Rabouillot. Ayant échoué au certificat d’études, il fait, après-guerre, son apprentissage comme staffeur ; ce qui lui vaut de travailler quelques années à la décoration de studios de cinéma, emploi dont il démissionne pour entrer dans un cabinet d’architecte comme employé aux relevés. C’est par le circuit des cours du soir qu’il peut surmonter le handicap de son retard scolaire et passer l’examen d’équivalence lui donnant accès à l’École des Beaux-Arts.



Photo Hélène Jantzen



Photo Isabelle Barbett-Desmazières

Au terme de ses études d’architecture, il décroche le diplôme qui lui permet d’ouvrir son agence en 1968. Deux ans plus tard, Michel rejoint l’École de Chaillot et, en 1974, il est lauréat du concours d’architecte en chef des monuments historiques, corps dont il devient inspecteur général en 1982. Nos conversations avec lui, au gré de nos activités patrimoniales à Saint-Dyé, l’amenaient souvent à parler de ses chantiers dans les circonscriptions placées sous sa responsabilité (Allier, Saône-et-Loire, Cantal, Côte-d’Or, Antilles, résidences présidentielles, jusqu’à la maison de Longwood à Sainte-Hélène). Ce grand monsieur, que les anciens ont un temps trouvé un peu distant, était discret sur les honneurs décernés par la République à un serviteur de talent (chevalier de la Légion d’honneur, officier de l’ordre du Mérite, commandeur des Arts et lettres).

Pour nous, il restera le compagnon des partages sans façon, à l’ombre du clocher de l’église, dans le murmure des pierres qu’il a passionnément aimées ; il restera le manant au sourire amusé qu’il avait choisi d’incarner lors des célébrations des 500 ans de Chambord (ci-contre).

Dominique Iogna-Prat

Le domaine de Villebon

Michel Jantzen était fermement opposé au projet de la mairie de transférer les engins techniques (camions, bennes, cuves de carburant, sel de déneigement...) et leurs ateliers d'entretiens du site actuel près de l'étang de Chalais sur le Domaine national à l'emplacement des serres de Meudon sur l'ancien domaine de Villebon. Pour lui, le domaine de Villebon, dont nous allons conter un peu l'histoire, faisait intégralement partie de la forêt domaniale.

Comme d'habitude, avec ce projet communal, la forêt servirait de variable d'ajustement et serait à nouveau dénaturée. Le domaine de Villebon se situe le long de la N 118 et de la rue du colonel-Moraine face aux gros cèdres, là où ont été installés le restaurant l'Ermitage, l'hôtel Best Western, le club hippique des Étangs de Villebon, le lycée des métiers techniques Les Côtes de Villebon qui s'appelle maintenant Lycée de l'Observatoire (3 rue Henri Etlin, 92360 Meudon-la-Forêt) et les fameuses serres (rue Etlin). Sa surface est d'environ 5,6 ha découpée en 9 parcelles cadastrales, celle des serres de Meudon étant d'environ 1,5 ha.



Domaine de Villebon en bordure de la N 118



Entrée des serres de Meudon

Histoire du domaine de Villebon

L'histoire de ce domaine a été bien décrite par les Amis de Meudon dans six bulletins (109 à 117 et 204), mais rappelons ce qui attache ce domaine à la forêt. Le 11 décembre 1695, le Grand Dauphin acquit de la veuve de Louvois le domaine de Meudon dont celui de Villebon faisait partie. Il en fit un rendez-vous de chasses royales et y créa une faisanderie. Louis XV, par un édit de septembre 1725 pris à Fontainebleau, ordonna que le domaine de Meudon soit à l'avenir compris dans la régie générale de la Couronne et les bois exploités par la Maîtrise des Eaux et Forêts de Paris. En 1784, le Conseil d'État ordonna la replantation en bois des terres du fief de Villebon sur 481 arpents, ce qui est considérable : si l'on prend l'arpent royal ou arpent des eaux et forêts de 0,51 ha, cela fait plus de 200 ha. Il ne restait en terres cultivables que la plaine de la patte d'Oie et l'enclos Obeuf (actuellement Standard Athletic Club).

En ce qui concerne la maison ou manoir de Villebon et sa tour d'angle, après la révolution, un procès-verbal d'estimation d'un bien national appelé le Clos de Villebon a été dressé le 18 prairial de l'an IV (6 juin 1796) ; il décrit précisément la composition du domaine (voir Bulletin 115 des Amis de Meudon) en trois parties : 1) la maison de Villebon, 2) le jardin dit de Verneuil et 3) la faisanderie, soit environ 5 ha pour 30 292,10 francs. Cette propriété a été vendue et revendue maintes fois à des

bourgeois locaux ou parisiens, transformée en partie en hôtel-restaurant (restaurant de l'Ermitage) et aménagée selon leurs désirs. Pour la petite histoire, le manoir de Villebon a été acheté en 1904 par Pauline Hugo, femme de lettres, née Ménard-Dorian en 1870 au château de Fraisses et morte en 1941. Elle y passait quelques jours par an et son fils Jean, arrière-petit-fils de Victor Hugo, y passa une partie de sa convalescence après sa blessure de guerre en 1915. En 1941, à la mort de sa mère, le domaine lui revint, mais était occupé par les Allemands puis par les Américains à la Libération. Jean Hugo s'y installe en 1945 en pensant en faire sa maison parisienne mais il déchantait bien vite devant le bruit de la soufflerie de Chalais. Il vendra le domaine de Villebon à la mairie de Meudon en 1972 alors que l'urbanisation de Meudon-la-Forêt vient de se terminer avec les immeubles Pouillon à proximité (résidence du Parc).

Les aménagements du site après 1972

La mairie de Meudon va détruire les anciens bâtiments agricoles et la maison de maître du domaine de Villebon puis y construire le collège d'enseignement technique de Villebon qui sera inauguré en octobre 1976. Ce collège évoluera en lycée technique des côtes de Villebon, appelé aujourd'hui lycée de l'Observatoire. Des serres seront construites au bout du terrain du lycée sur environ 1,5 ha. Le long de la rue du colonel Moraine s'installera le club hippique des étangs de Meudon. L'ancienne faisanderie du Grand Dauphin sera transformée en restaurant l'Ermitage.

Ces différents aménagements artificialisent un domaine à vocation agricole et forestier mais ils respectent encore la nature environnante. Ce ne sera pas le cas de l'installation des engins techniques, des ateliers et des dépôts de matériel, dont le tas de sel de déneigement et les réserves de carburants et d'huiles. En effet, installer sur une plateforme dominant le vallon de Villebon des engins et des réserves de carburants font courir au 21^e siècle des dangers imprévisibles pour la forêt. Danger d'incendies mais aussi danger de pollutions multiples via les rejets des engins et des ateliers et aussi par l'éventuel solubilisation du sel de déneigement qui pourra se répandre sur les pentes forestières.

Une réflexion plus intense à faire

Un tel aménagement doit être mieux réfléchi car les services sur la santé fournis par la forêt aux promeneurs et habitants meudonnais (dépollution de l'air, atténuation de la chaleur, rétention d'eau de pluie, protection de la biodiversité...) sont sur le plan financier bien plus importants que les coupes de bois et probablement plus que ceux fournis par les engins techniques... En revanche, il existe d'autres terrains qui pourraient être utilisés dans la zone industrielle de Meudon-la-Forêt, voire à la place de la Moto école Easy Monneret..., mais là encore, la solution la plus simpliste, la moins écologique et surtout la plus rentable a été choisie.

Plus de 100 ha sur 1100 ha de la forêt domaniale de Meudon sont artificialisés (terrains de sport, restaurants, parcs de loisirs...), il n'est plus possible d'en ajouter davantage. Les serres de Meudon très belles rendent de grands services à la Ville ; pourquoi soudain s'en priver au risque d'accréditer que nos forêts sont davantage des variables d'ajustement de projets municipaux mal pensés. La commission régionale de la Forêt et du Bois qui s'est tenue le 2 décembre 2025 sous l'autorité du préfet de région a mis fortement l'accent sur la prévention des incendies de forêt en Ile-de-France. Le transfert des engins techniques de GPSO augmentant ce risque, il faut espérer que les services de l'État interviendront.

Michel Riottot

L'œuvre et l'architecte sur le site de la Grande Perspective

Michel Jantzen fut une belle rencontre, qui éveilla en moi un intérêt pour le site de l'Observatoire et son emblématique Grande Perspective marquant fortement le paysage de Meudon.

J'ai eu ainsi la chance de pouvoir échanger plusieurs fois avec lui sur la Grande Perspective, dont la trace fantomatique dégénérée par les aléas de l'histoire est d'une présence encore si puissante dans le paysage qu'il suffirait de la révéler à nouveau en lui redonnant un sens adapté à notre époque. Nous constatons alors que tous les éléments forts la constituant étaient toujours présents et ne demandaient qu'à renaître sous un nouveau jour tout en gardant l'esprit initial.

L'amorce d'une renaissance

Michel Jantzen s'était déjà penché sérieusement sur la question de la réhabilitation de la Grande Perspective en 1981, lorsque le site de Meudon fut retenu pour l'année du Patrimoine en 1980, et il a participé à recréer le parterre de l'Orangerie. Ouvrant ainsi les prémices de la renaissance de la Grande Perspective côté sud, bien qu'il ne fût pas le premier à l'envisager. En effet, l'architecte Henri Prost, (1874-1959) imagina dans le cadre du projet d'aménagement de la région parisienne (1925-1935) une proposition d'aménagement de la Grande Perspective qui n'aboutira jamais, mais qui aura pu poser des éléments de réflexion sur un possible avenir avec un projet de mise valeur à l'échelle du territoire de l'Ile-de-France.

La Grande Perspective : un projet territorial pour le XXI^e siècle ?



Le rêve de réhabiliter la Grande Perspective et de lui redonner une vision adaptée à notre siècle, tout en respectant son tracé originel, demeure plus que jamais d'actualité. Il s'inscrit dans la continuité du travail initié par Michel Jantzen et soutenu par le CSSM.

Cette restauration marquera une étape marquante dans l'histoire du paysage francilien. Toutefois, pour qu'elle puisse répondre aux enjeux contemporains, il est nécessaire de repenser son rôle et son usage. Au-

delà de la préservation de son tracé et de ses jardins, il s'agit désormais de lui redonner un sens nouveau, capable de porter l'avenir d'un bien collectif majeur. Préserver ses grandes lignes, tout en la revalorisant, permettra d'en faire un héritage vivant pour les générations futures.

Gilles Fiant

Hommage de l'association des Amis du Champ-de-Mars

Michel Jantzen a laissé une empreinte de taille au Champ-de-Mars : le monument aux droits de l'Homme qu'il a construit avec le sculpteur Yvan Theimer en 1989. Celui-ci est devenu un repère incontournable dans le grand parc de 24 hectares. Avec sa silhouette de temple antique, tout le monde le connaît !



En mai dernier, Michel a accepté avec enthousiasme notre invitation à faire une visite commentée du monument.

Ce fut un moment unique : non seulement le contenu était captivant, mais c'était aussi très touchant d'écouter cet architecte de 93 ans, brillant et pourtant si simple, nous faire partager sa passion pour les pierres et l'Histoire.

Je me souviens particulièrement de notre plus jeune adhérent, âgé de 16 ans, qui buvait littéralement les paroles de Michel. Un très beau moment de transmission !



Corinne Roy, vice-présidente de l'association des Amis du Champs-de-Mars

Hommage de Michel Herzele



Dans l'atelier de Michel Herzele (cliché M.H.)

J'ai rencontré Michel Jantzen pour la première fois en 1990 sur le chantier de l'abbatiale de Cluny. J'ai beaucoup appris en l'écoutant. Son immense culture en faisait un passeur merveilleux. Nous découvrant tous les deux Meudonnais, on s'est revus régulièrement pour échanger sur l'art et l'Histoire. J'ai souvent sollicité son regard toujours juste sur une de mes sculptures ou sur un projet de concours.

La finesse de sa pensée, la précision de son verbe, la perfection de son trait de crayon en faisaient un maître ».

Michel Herzele, sculpteur plasticien

Souvenirs de Michel Jantzen

C'est lors d'un entretien d'embauche à Meudon que j'ai rencontré Michel Jantzen.

Je me souviens, c'était le 24 décembre 1996, veille de Noël. L'agence était située avenue du Château, dans une maison en hauteur, avec une vue imprenable sur Paris depuis son bureau. Je venais de faire une mission d'un an chez un confrère architecte à Paris dans le 14ème arrondissement. Le rendez-vous se passa bien et je devais commencer en février 1997. C'était loin de mon domicile mais le fait de remonter à pied, depuis la gare de Bellevue, l'avenue du Château sous un double alignement de tilleuls pour me rendre au travail me réconciliait avec le long trajet que je devais effectuer. J'espérais toujours l'année suivante pouvoir sentir le parfum des bractées des tilleuls.

Quand je suis arrivée, vous étiez en plein « boum » pour la restauration de la Cathédrale de Rouen et les travaux au palais de l'Élysée. Quai des Tournelles, réhabilitation d'un très bel immeuble le long de la Seine. Puis, il y a eu ce magnifique chantier de la restauration de la façade du Théâtre des Champs-Élysées où il a fallu retrouver et changer les pièces de marbre blanc retrouvées dans une carrière désaffectée à Châtelperron dans l'Allier. À La Monnaie de Paris, cela a été assez folklorique, c'était l'aménagement du « sous-marin », énorme espace en sous-sol où étaient entreposées des pièces et médailles ; vous aviez transformé ce lieu en un espace d'exposition. Puis, des missions au Sénégal : le palais du Gouverneur dans l'île de Gorée en face de Dakar, pour un relevé ; le fort de Podor au Nord le long du fleuve, à la frontière avec la Mauritanie, pour une restauration complète du bâtiment.



Visite de l'église de Saint-Dyé-sur-Loire - Photo I. B.-D.

Vous étiez toujours égal à vous-même, bienveillant et passionné, jamais de mauvaise humeur, toujours partant, jamais vous ne refusiez les demandes ou propositions. Ce qui m'étonnait aussi c'était votre capacité à me dicter les avis pour l'inspection et les courriers. Vous aviez dans la tête le contenu dans son ensemble et vous me le citiez d'un seul tenant, aucune rature ne figurait sur vos brouillons. Une mémoire impressionnante. Sur les chantiers, les entrepreneurs vous respectaient énormément.



Les jardins de Longwood House (île de Sainte-Hélène) - Photo I. B.-D.

Je crois que j'ai eu beaucoup de chance de travailler avec vous, vous m'avez fait partager ces belles missions. Puis plus tard, il y a maintenant presque dix ans, Longwood House sur l'île de Sainte-Hélène où je vous ai également accompagné, traversant en cargo une partie de l'Atlantique-Sud depuis le Cap. La mission consistait à restaurer les appartements des compagnons de Napoléon. Il y eut trois voyages. Vous aviez profité de ces missions sur place pour prendre les mesures d'un petit pavillon chinois, sa réplique est maintenant dans le jardin de votre maison Déodatienne dans le Loir-et-Cher.

Michel J. sur la terrasse de Meudon expliquant à partir d'un document ancien la restitution du Tapis Vert- Juillet 2011 - Photo I. B.-D.

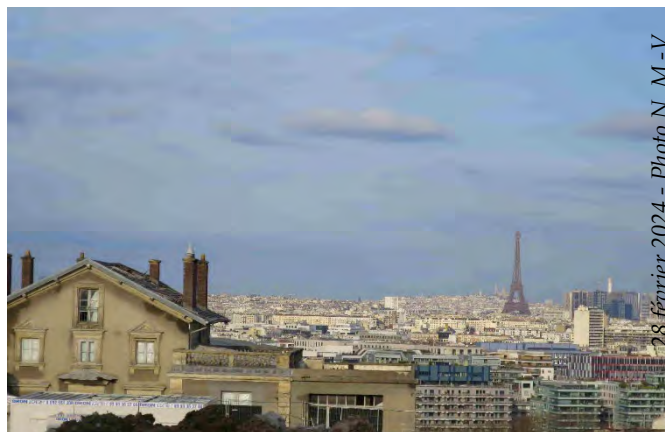


Un projet qui vous tenait à cœur, c'était la table d'orientation sur la terrasse, tout comme la réhabilitation du Tapis Vert.

J'en garde des souvenirs nostalgiques, nous dirions en portugais « saudades ».

Isabelle Barbett-Desmazières

Belle vue ?



Acte I : L'apparition. Bellevue retrouve son site.



Acte II : Encore un espoir !



Acte III : L'espoir disparaît.



Acte IV : Le changement.

TOUT CE QUE TU AS VU VA SE TRANSFORMER ET N'EXISTERA PLUS.

PENSES-Y SANS CESSE.

LE MONDE N'EST QUE CHANGEMENT, LA VIE N'EST QU'OPINION.

Marc Aurèle 121-180

Pierre Mougin

L'ONERA, le pire n'est pas encore sûr

« Paysage de lisière entre la ville et la forêt, l'un des plus agrestes qui subsistent dans la proximité immédiate de Paris, sa position est un élément de transition d'une grande harmonie entre construction et nature. Il est malheureusement menacé ... ». Ainsi Michel Jantzen, fervent défenseur du site de l'ONERA, le décrivait-il, au printemps de l'année 1999¹. Un quart de siècle plus tard, ce site inconnu du public est pratiquement inchangé. C'est ainsi qu'il a pu conserver l'harmonie exceptionnelle d'un vallon boisé de 13 hectares, abritant les témoignages des débuts de l'aérostation et de l'aviation, prolongement de la forêt de Meudon, contigu de la Grande Perspective de Le Nôtre.



Source : Grand Paris Aménagement

Ce site est sans doute unique au monde puisqu'il a fait l'objet en 2002 d'une demande de classement conjointe des ministères chargés de la culture et de l'aménagement du territoire à l'inventaire du patrimoine mondial de l'Unesco. Toutefois, la menace est bien là puisqu'en 2012, l'ONERA a fait connaître à son personnel son projet de déménagement sur le plateau de Saclay. Dix ans plus tard, la menace annoncée se précise, avec la confirmation du déménagement de l'ONERA à partir de 2027 et l'annonce d'un projet de réaménagement massif du site meudonnais.

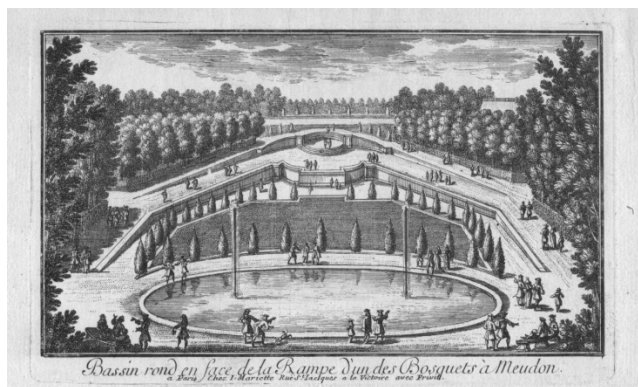
Que s'est-il passé ? Que peut-il se passer ? Il importe de rappeler comment ce site exceptionnel a été progressivement écarté d'une vraie protection, pour s'interroger sur ce qui peut encore être sauvé.

Le site de l'ONERA a été classé à partir de 1930 au titre de son intérêt paysager, une protection confirmée en 1967, et non démentie depuis par les décrets de déclassement. A ce titre, son utilisation devait être surveillée par l'administration, aucune modification ne pouvant s'effectuer sans autorisation. Cette protection, relative, n'a pas empêché la progression de l'inquiétude : elle a gagné, au fil des ans, non seulement les amoureux du site, les défenseurs du patrimoine, le personnel de l'ONERA, les passionnés d'aéronautique, mais aussi, à l'époque, le ministère de la Culture. En 1996, un courrier de la direction du Patrimoine demandait au préfet des Hauts-de-Seine d'être « *très vigilant sur l'avenir du lieu afin de ménager les abords immédiats de la Grande Perspective à restaurer* » En 1997, l'architecte des bâtiments de France, conservateur du site, s'inquiétait de le voir passer du statut de

¹ Revue « Sites et monuments », deuxième trimestre 1999

zone naturelle à celui de zone constructible. Au même moment, le comité de sauvegarde des sites de Meudon, conjointement avec la société protectrice des paysages et de l'esthétique de la France - la SPPEF²- demandait, conformément à sa vocation, le classement de l'ensemble du site.

Ces multiples alertes ont permis d'aboutir, en 2000, à l'inscription à l'inventaire des monuments historiques du hangar aux essais AK, des bureaux et de la maison du colonel Renard, désignés comme particulièrement illustratifs de l'histoire aérostatique et aéronautique. Elles ont mené également au classement de la Grande soufflerie, bâtiment construit entre 1932 et 1934 comme la plus grande du genre en Europe à l'époque, qualifiée par le ministère de la Culture de « *prouesse technique dotée d'une certaine esthétique* ». Le conservateur du site demandait aussi le classement des jardins en contrebas de la maison du colonel Renard, comme vestiges des « *jardins bas du domaine princier (qui) débordaient largement sur les terrains actuels de l'ONERA* ». Il invoquait les traces visibles de l'ancien bassin du grand Ovale, pièce éminente du système hydraulique du domaine royal. Mais c'est là une des disgrâces du site de l'ONERA, celle d'occuper une partie des anciens jardins bas du domaine. Les jardins hauts, dédiés aux arrivées en carrosse ou à cheval de la Cour au château ont été protégés sans hésitation depuis 1972 grâce aux vestiges royaux encore visibles tels que l'ancien château neuf transformé en observatoire, la Grande terrasse, l'Orangerie.



Les jardins bas, de l'autre côté de la Grande Perspective, étaient eux aussi aménagés du temps de Louvois, mais pour la promenade : le long du Vertugadin, vaste prairie en étages, ils étaient richement parsemés de bosquets, bassins et fontaines, mais ils n'ont pas retenu l'attention qu'ils méritaient et ont été totalement parcellisés.

En 2022, la délimitation du domaine national de Meudon nouvellement créé n'a pas retenu les terrains de l'ONERA, à l'exception d'une bande étroite longeant l'avenue de Trivaux. Le compte rendu de la commission supérieure du patrimoine justifiait - en 2019, déjà ! - cette exclusion par un programme de constructions à venir. En 2024, saisi par les associations CSSM, Sites et monuments, et Vivre à Meudon, le Conseil d'État n'a malheureusement pas retenu leur argumentation qui voulait revenir sur cette exclusion. Le CSSM invoquait pourtant les caractéristiques évidentes du site de l'ONERA : propriété de l'État, présentant un lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation, depuis le règne de Louis XIV jusqu'aux débuts de l'aviation.

Dès lors, malgré son appartenance géographique à l'ancien domaine royal, et malgré la richesse de son histoire, le site de l'ONERA est devenu une « simple » propriété immobilière de l'État. Son caractère exceptionnel est encore salué par l'aménageur Grand Paris Aménagement dans la brochure de présentation de son projet de ZAC³ « Chalais Meudon » : « *Peu de lieux ont autant à raconter. (...) Derrière ses murs, plus de 350 ans d'histoire...de l'époque royale aux sciences du Grand Siècle, jusqu'aux premières heures de l'aéronautique, et aux dernières innovations en aérospatial* ». Toutefois, cet hommage justement rendu ne fait qu'introduire la présentation d'un projet massif de construction de logements.

² Devenue en 2022 « Sites et monuments »

³ La procédure de ZAC donne une grande latitude à l'aménageur : lors de sa création une ZAC n'est pas tenue de respecter le plan local d'urbanisme

À la fin de cette même brochure de présentation, GPA annonce en effet « *un projet économiquement viable fondé sur des recettes issues de la cession des futurs terrains pour accueillir des logements, activités et équipements publics et financer les futurs équipements* ». La valorisation des terrains était évoquée auparavant comme une contribution au déménagement à Saclay⁴. Dorénavant, elle est motivée par l'autofinancement d'un vaste projet immobilier, justifiant des équipements publics accompagnant les futurs logements : routes, école... Cet objectif de valorisation a pris forme en avril 2024, au cours du dernier atelier de concertation de GPA avec les Meudonnais, où la construction de 600 logements a soudainement été annoncée.

Lors de la réunion publique d'octobre 2024, le représentant de l'État avait affirmé que le « dynamisme » de Meudon justifiait la construction de centaines de logements. Au cours de la réunion du 30 juin dernier, cette argumentation a un peu changé, en faisant place à une affirmation plus générale : « l'État veut construire ». Le représentant de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports - la DRIEAT - a précisé le fondement de cette obligation : il s'agit en fait de la déclinaison chiffrée du schéma directeur d'Ile-de-France, le SDRIFE, adopté en juin 2025, qui vise la construction de 70 000 logements par an. A partir de cette planification régionale, l'État demande aux intercommunalités de remplir des objectifs quantitatifs. Il considère que Grand Paris Sud-Ouest ne construit pas au bon rythme ⁵, ce qui justifierait l'opération de l'ONERA, cela même si Meudon n'est pas en retard sur ses objectifs. Est-ce – peut-être – pour cette raison que la ville de Meudon a refusé de signer le protocole prévu avec GPA et GPSO pour réaliser cette opération ? Ce refus serait alors de nature à rassurer les Meudonnais sur la position de leurs élus, et sur leur pouvoir d'infléchir la suite des opérations : c'est en tout cas le vif souhait du comité des sites.



La maquette produite à l'appui du projet montre, mieux que tout discours, la transformation intégrale du site que provoquerait la construction de 600 logements. Le site de l'ONERA serait réparti géographiquement en quatre quartiers, baptisés « Grands ateliers », « Petits ateliers », « Arthelon », « Sainte-Marie ». Le mur du domaine côté rue d'Arthelon serait en partie détruit. Les

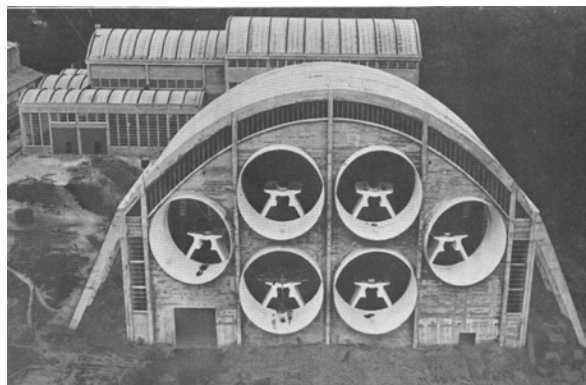
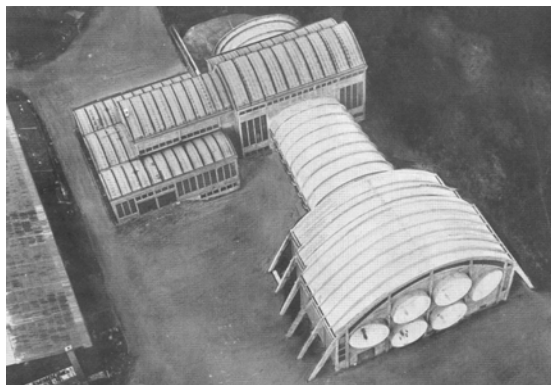
arbres non « remarquables » seraient loin d'être protégés. Plusieurs bâtiments de 15 à 18 mètres de hauteur côtoieraient le Domaine national, alors que sa protection implique de préserver son caractère paysager comme les PLU successifs de Meudon l'avaient prescrit en limitant les hauteurs des éventuelles constructions nouvelles. Le quartier Sainte-Marie serait construit en lisière directe de la forêt, en empiétant sur une zone naturelle, cette densification étant justifiée par GPA par la nécessité de « faire fonctionner un quartier ». Au final, le site aurait perdu son caractère forestier et historique pour servir d'accueil à un nouveau quartier de quelque 1 500 habitants.

⁴ Voir la question du député maire de Meudon le 13 avril 2018, à la ministre déléguée auprès du ministre de la défense : elle confirme la contribution de la cession des sites de l'ONERA de Chatillon et Meudon à l'opération de déménagement à Saclay

⁵ Note de la DRIEAT – direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports « 51 453 logements autorisés en 2024 en Ile-de-France »

Un projet dans le projet : la reprise de la Grande soufflerie

La première phase de concertation organisée par GPA sur le projet de ZAC « Chalais-Meudon », organisée entre novembre 2023 et avril 2024 n'avait pas porté sur le sujet de la Grande soufflerie. Ce n'est que deux mois plus tard qu'un appel à projet pour la reprise du monument était lancé par l'État. Or, le sort de la Grande soufflerie et celui du site de l'ONERA sont intimement liés. Le bâtiment est d'une très grande ampleur : 7000 m³ de béton sur 100 m de long, au cœur du domaine.



La Grande soufflerie aérodynamique de Chalais-Meudon : vue d'ensemble prise d'avion. Photographie Baranger

À tel point qu'il a été précisé par GPA, au cours de la réunion du 30 juin dernier, que l'aboutissement du projet de reprise, qui devrait être connu fin décembre 2025⁶, devrait entraîner une adaptation du projet de réaménagement dans son ensemble, pendant une durée de six mois. En effet, la nature des activités conditionnera évidemment l'environnement du monument et ses accès, d'autant que le candidat à la reprise sera autorisé à étendre son projet à d'autres bâtiments que la soufflerie.

Mais ce sont aussi, et peut-être surtout les conséquences financières de la reprise de la Grande soufflerie qui seront déterminantes pour l'ensemble du projet de réaménagement : lors de la réunion publique du 30 juin dernier, M. Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des monuments historiques chargé de superviser la restauration du monument, a fait état d'un montant de travaux estimé entre 80 et 120 millions d'euros. Qui financera ces travaux ? Ce montant pèsera-t-il sur l'équilibre financier de la ZAC, en incitant GPA à construire davantage dans le domaine ? Les réponses apportées au cours de cette même réunion à ces questions, posées par le CSSM, n'ont pas été totalement convergentes, ni rassurantes : on peut donc craindre que la protection de la Grande soufflerie ne conduise à densifier les constructions dans le site pour financer sa restauration, ce qui travestirait gravement le sens de son classement depuis un quart de siècle.

À cette date, nous ne savons pas si le projet de reprise de la Grande soufflerie aboutira, les discussions du candidat sélectionné avec le jury se prolongeant pour d'évidentes raisons liées à la complexité de l'opération. **Dans tous les cas, la concertation sur le projet d'aménagement des terrains de l'ONERA doit reprendre sur des bases sérieuses, et associer véritablement, comme il avait été annoncé, les riverains, les associations, les Meudonnais. Elle devra s'appuyer sur le schéma régional d'adaptation au réchauffement climatique - écarté aujourd'hui de la discussion malgré l'impact carbone du projet et de sa mise en chantier - et sur l'avis, très attendu des services du ministère de la Culture.**

Marie-Hélène Debart

⁶ D'après les informations données au conseil municipal du 11 décembre 2025, cette échéance devrait être reportée à mars 2026.

L'avenir de la colline Rodin : où en est-on réellement ?

À la fin de l'année 2023, nous publions dans cette revue un article intitulé :
« Saga Arnaudet : fin de carrière pour le site classé ».

Depuis, une question demeure : où en sont les différents projets sur et sous la colline Rodin ?

Cette interrogation concerne deux périmètres étroitement liés :

1/ d'une part, la zone des carrières classées Arnaudet, que la ville de Meudon s'était engagée à valoriser dès 2020 devant les juridictions ;

En premier lieu, la commune de Meudon envisage, une fois le site sécurisé, de rouvrir aux visiteurs les carrières Arnaudet qui, à ce jour, en raison du risque d'effondrement, ne leur sont pas accessibles. Compte tenu de l'objet scientifique et artistique du classement de ce site, un tel accès doit être regardé comme une mesure de compensation qui doit être prise en compte pour l'appréciation de la légalité de l'autorisation de travaux.

En effet, l'ouverture ou la réouverture au public de site faisant l'objet d'aménagement ont été prises en compte par le juge administratif au titre des mesures de compensation (voir en ce sens CE, 3 octobre 2016, n°398589 précitée et CAA Paris, 27 avril 2017, n°15PA01459).

En l'espèce, la commune entend rendre visitables les galeries préservées (production n°2 du mémoire en défense devant le TA, p. 63 à 65) et valoriser la carrière en offrant un parcours muséal qui fera l'objet d'une scénographie particulière notamment par un jeu de lumière pour mettre en valeur les surfaces de murs et les jeux d'ouverture. Il est également prévu, sur le plan pédagogique, de raconter l'histoire géologique des carrières par le biais d'exposition. (voir production n°24 de la commune de Meudon).

Dires de la ville de Meudon, devant la Cour d'Appel en 2020, ou elle demandait le rétablissement de l'autorisation de combler qui lui avait alors été retirée par le Tribunal Administratif

2/ D'autre part, l'ensemble de la colline Rodin, intégrée depuis 2021 au programme « Réinventons la Métropole du Grand Paris », vaste concours européen d'architecture et d'urbanisme.

Appel à projets « IMGP3 », concours auquel la mairie de Meudon a candidaté en 2021, et a été retenu en 2022



Métropole du Grand Paris

Appel à projets
« INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS 3 »

2. Objectif : initier des projets contribuant à la fabrique de la ville sur la ville

La consultation IMGP sélectionne des projets urbains innovants en vue de leur réalisation à court ou moyen terme, en procédant à des cessions de fonciers ou de droits réels en vue de construire. Ce dispositif se situe hors du cadre de la commande publique et invite les candidats à développer des projets immobiliers privés innovants par leur conception, modes constructifs, ambitions environnementales, usages, et montages, à des échelles multiples.

1- La zone Arnaudet : des engagements clairs, des réalisations attendues

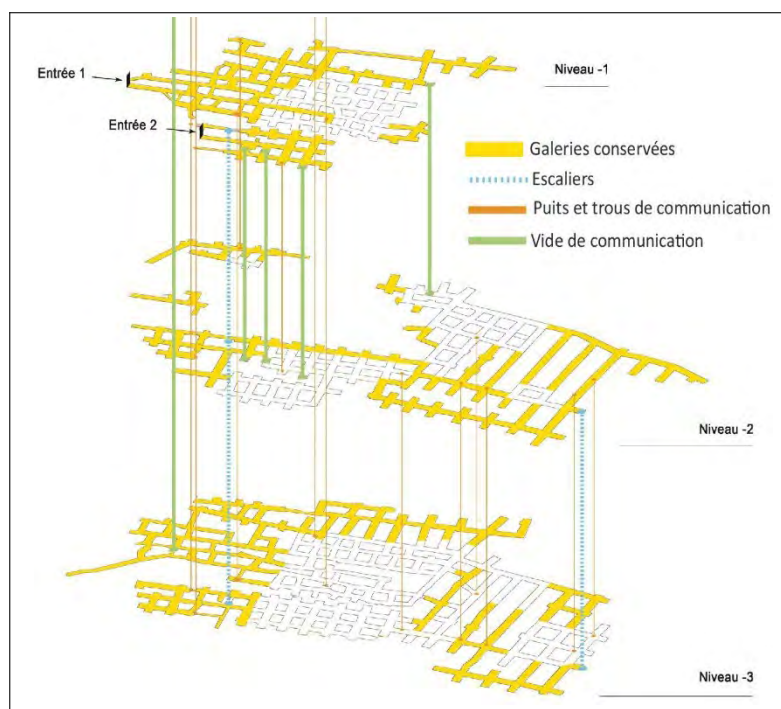
En 2022, la carrière classée Arnaudet a fait l'objet d'un comblement important, aboutissant à l'obturation définitive d'environ la moitié de ses galeries classées, au moyen de ciment et de terres issues de chantiers avoisinants.

À l'issue d'une procédure judiciaire longue et complexe opposant les défenseurs du site à la ville de Meudon, la Cour d'appel a rétabli l'autorisation de combler, annulée en première instance. Cette décision s'est toutefois accompagnée de mesures compensatoires précises, auxquelles la ville de Meudon s'était engagée de manière explicite, aussi bien devant la justice que devant la préfecture et les habitants. : l'ouverture au public des galeries résiduelles classées, leur mise en valeur patrimoniale, ainsi que la création en surface d'un parc à vocation culturelle et paysagère.

Deux ans après la fin des travaux, force est de constater que ces engagements restent, à ce jour, sans traduction concrète. Les carrières ne sont toujours pas accessibles au public, aucun projet de valorisation n'a été présenté, et la perspective d'un parc public semble en suspens. Les rares visiteurs autorisés à pénétrer dans les galeries résiduelles témoignent de l'absence totale d'évolution depuis le comblement.

Pour un collectif investi depuis de nombreuses années dans la défense et la valorisation de ce site classé, ce silence interroge et nourrit une profonde incompréhension.

Une communication limitée et des perspectives floues



À ce jour, la seule information officielle disponible est un dossier de presse municipal daté de juin 2023. Celui-ci évoque un « espace de nature » en surface et un « ambitieux projet de valorisation », sans toutefois en préciser ni le calendrier ni les modalités.

Le document comprend également un schéma illustrant les différents niveaux de la carrière, laissant entrevoir un potentiel futur pour les galeries restantes. Il apparaît cependant que ce visuel reprend une proposition réalisée en 2020 par une équipe de paysagistes, à la demande de la mairie, dans un contexte essentiellement juridique.

Le PPRMT : un document attendu, mais pour quels enjeux ?

Pour expliquer l'absence d'avancée, la municipalité met en avant l'attente du plan de prévention des risques et des mouvements de terrain (PPRMT). Ce document, prescrit par arrêté préfectoral depuis déjà 2003, vise à encadrer les risques liés à la stabilité des sols sur l'ensemble de la colline.

Si l'importance d'un tel outil est évidente, son invocation soulève des interrogations : la zone Arnaudet a déjà fait l'objet de lourds travaux de sécurisation, pour un montant avoisinant les 6 millions d'euros. Par ailleurs, la nécessité de disposer du PPRMT n'avait jamais été présentée comme une condition préalable aux engagements pris devant la justice.

Cette attente semble donc davantage concerner l'avenir global de la colline Rodin, et notamment les projets d'urbanisation envisagés sur d'autres secteurs, que la seule mise en valeur du site classé Arnaudet.

Une maîtrise foncière insuffisante, obstacle majeur à la valorisation

Un autre élément essentiel mérite d'être clairement posé : **la maîtrise foncière des terrains concernés par le projet de valorisation n'est, à ce jour, pas acquise.**

Dans les faits, une part importante des terrains sur lesquels la commune avait annoncé la création d'un parc public appartient toujours à des propriétaires privés, qui ne se sont pas déclarés vendeurs. Cette situation rend, de facto, impossible la réalisation d'un projet d'aménagement ambitieux, quel qu'il soit.

Cette réalité foncière pose une question de fond : comment envisager la création d'un parc-musée ou d'un espace public ouvert à tous sur des terrains qui ne sont pas maîtrisés par la collectivité ? Et comment expliquer que de tels engagements aient pu être formulés devant la justice sans que cette contrainte majeure ne soit clairement intégrée ?

Notre démarche n'est pas de mettre en cause les intentions affichées, mais de souligner le **décalage entre les promesses faites et la réalité du dossier**.

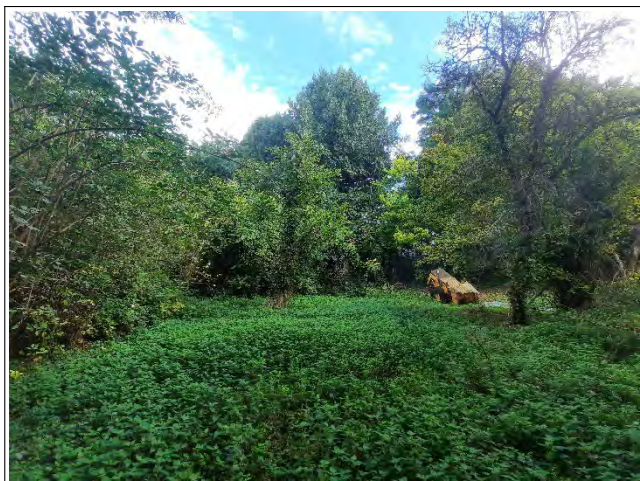
Expropriation et déclaration d'utilité publique : un sujet encore sans débat

Face à cette absence de maîtrise foncière, la ville de Meudon, accompagnée par l'EPFIF, évoque désormais la possibilité d'une **déclaration d'utilité publique (DUP)**, seule procédure permettant l'acquisition de terrains privés non cédés.

Là encore, aucune information précise n'a été communiquée. Le périmètre envisagé de cette éventuelle DUP n'est pas connu : concernerait-elle uniquement les terrains nécessaires à la création du parc promis, ou s'inscrirait-elle dans un périmètre plus large, englobant l'ensemble de la colline Rodin et donc des futures résidences ? Qui seraient donc « d'utilité publique » ? Cela interroge.

Certaines parcelles concernées par la création du parc, notamment celles situées à l'arrière des ateliers d'artistes, sont aujourd'hui non bâties, largement arborées et privées. Leur transformation en parc public, impliquant l'éventuelle suppression de fait d'espaces naturels existants, interroge sur le sens même du projet.

D'autant plus que le second objectif de ce futur parc public serait de permettre la création d'un cheminement piéton, entre le haut et le bas de la colline, accessible aux personnes à mobilité réduite. Pourquoi faire ce cheminement sur un espace de nature, actuellement fortement boisé, alors qu'il pourrait simplement être envisagé sur les autres secteurs de la colline ? Car ils sont déjà identifiés pour des projets immobiliers et réservés aux promoteurs ? Pourtant, les contraintes pour la création de ce cheminement piéton auraient été moindres sur ces terrains.



Terrain privé



Promenade sur la colline



Zones Naturelles Protégées

Une question de cohérence et de priorités

La colline Rodin appelle sans doute une réflexion d'ensemble, cohérente et concertée. Reste à savoir quelle ambition guide réellement cette réflexion : la valorisation d'un site classé, patrimonial et paysager, ou le développement d'un vaste projet immobilier venant progressivement en encercler les contours ?

Ces questions mériteraient d'être abordées de manière transparente, associant pleinement les habitants, les associations et les acteurs locaux, afin que l'avenir de ce site singulier puisse être compris, partagé et débattu sereinement.

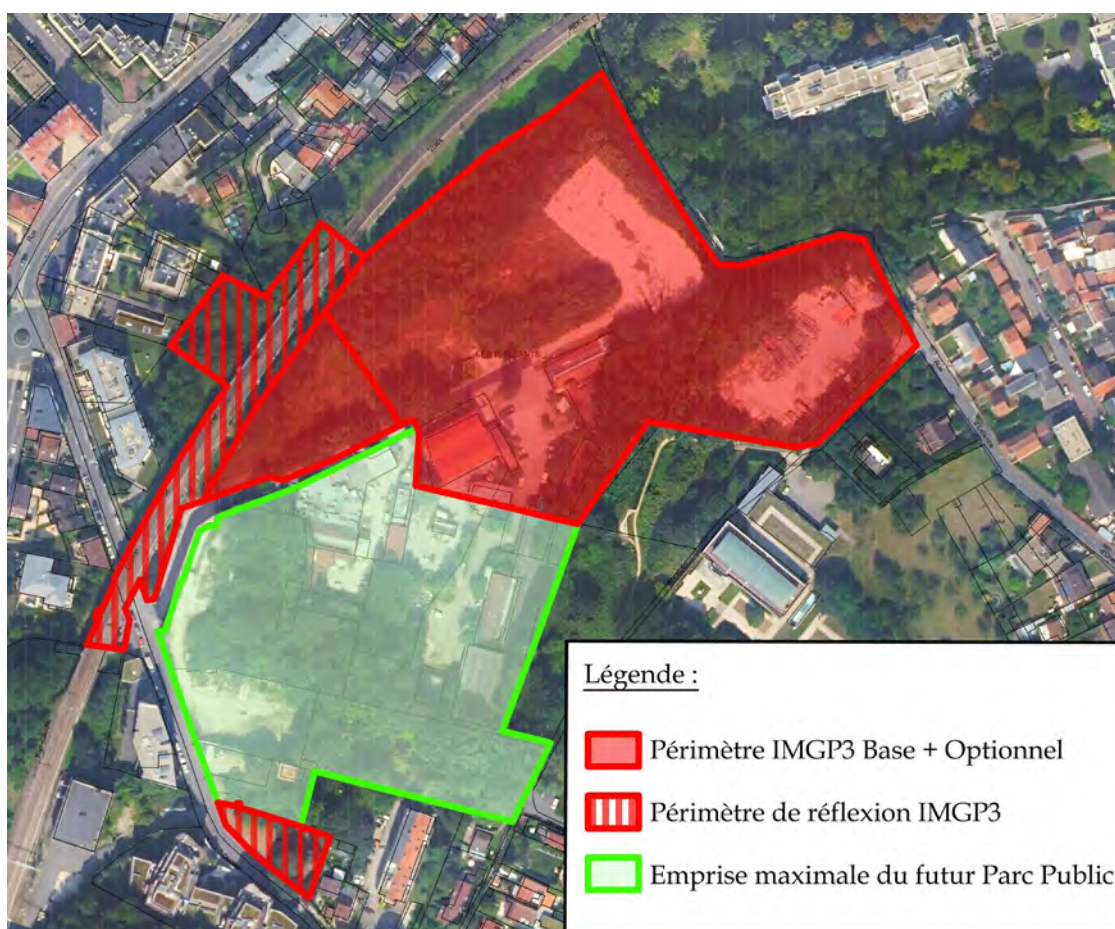
2- Le reste de la colline Rodin : un projet urbain encore peu lisible

Parallèlement au dossier Arnaudet, une autre évolution majeure concerne le reste de la colline Rodin. Depuis 2021, une partie importante du site est intégrée au programme « **Réinventons la Métropole du Grand Paris** » (IMGP3), présenté comme le plus vaste concours européen d'architecture et d'urbanisme.

Sur une surface d'environ **2,66 hectares**, le projet prévoit la construction de nombreux bâtiments représentant une surface de plancher d'environ **24 500 m²** (source : appel à projets IMGP3).

Selon le calendrier prévisionnel initial de la Métropole du Grand Paris, le concours aurait dû aboutir en mars 2023 avec la désignation d'un lauréat, suivie du dépôt des permis de construire et du lancement des travaux. Or, si la première phase du concours a bien été menée – avec la sélection de plusieurs équipes pour la phase finale – le promoteur retenu n'a, à ce jour, toujours pas été annoncé.

Là encore, l'attente du **PPRMT** est avancée comme principale explication.



Sources : IGN / Appel à projet IMGP3

Le PPRMT, clé de voûte des projets à venir

Le plan de prévention des risques et des mouvements de terrain est appelé à jouer un rôle central dans l'avenir de la colline. Il doit permettre de préciser l'état de stabilité des sols, notamment sur les terrains que la commune envisage de céder à un promoteur via l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF).

Ces éléments sont déterminants pour les opérateurs immobiliers : construire sur des terrains en pente, remblayés ou situés au-dessus d'anciennes carrières de craie non classées implique des travaux lourds de stabilisation – injections, soutènements, renforts de talus – représentant des investissements considérables. Plus ces coûts sont élevés, plus ils influent sur le prix final des constructions.

Cette réalité pose une question simple, mais essentielle : **le projet est-il soutenable, tant financièrement qu'environnementalement, sur un site aussi contraint ?**

Un périmètre très large, aux usages multiples

Les terrains concernés par le concours IMG3 englobent une grande diversité de lieux aujourd'hui peu connus du grand public :

- des ateliers d'artistes et d'artisans situés au cœur de la colline Rodin,
- des terrains arborés et en friche le long du sentier de Saint-Cloud,
- des espaces boisés bordant notamment les arches de la ligne RER C,
- une partie des terrains au pied du belvédère,
- ainsi qu'un vaste terrain aujourd'hui utilisé pour le stockage de matériel de voirie par un sous-traitant de GPSO.

Sont également intégrées à la réflexion les parcelles situées de part et d'autre des arches du RER, ainsi que le terrain de la rue du docteur Arnaudet, dit « la Goulette aux Moines ».

Il s'agit donc d'un ensemble hétérogène, mêlant patrimoine, paysages, activités artisanales, friches et espaces naturels, dont l'avenir mérite sans doute une réflexion approfondie et partagée.



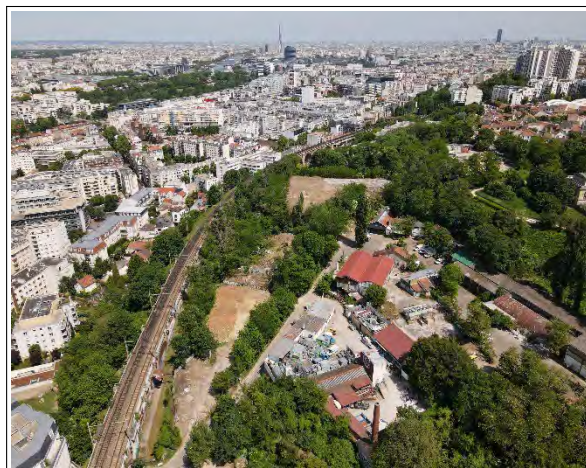
« Place des artistes » – promise à l'urbanisation

Des vues exceptionnelles, pour quels usages ?

L'un des atouts majeurs de la colline Rodin réside dans ses vues dégagées sur Paris, la tour Eiffel, les boucles de la Seine et le mont Valérien. Ces paysages constituent un bien commun rare, façonné par l'histoire et la topographie du site. La question se pose alors naturellement :

Quelle est l'ambition municipale pour ce territoire ? Existe-t-il une vision d'aménagement qui ne se limite pas à valoriser ces vues au profit exclusif de programmes immobiliers ?

Par le passé, certains urbanistes et collectivités avaient imaginé un « parc des coteaux », offrant un parcours paysager continu le long de la Seine. À l'inverse, des projets plus récents, comme celui du quartier de Bellevue, laissent un sentiment mitigé : la « belle vue » promise s'est finalement refermée derrière des murs de béton continus, laissant peu de place au paysage partagé.



Une concertation encore absente

Sur le plan du calendrier, les informations disponibles restent rares et fragmentées. Lors du renouvellement de sa convention avec l'EPFIF, la ville de Meudon s'est engagée à lancer une **déclaration d'utilité publique (DUP)** dans les six mois suivant la désignation du lauréat du concours IMGP3.

Lors d'une réunion de quartier, le maire a évoqué une DUP à l'été 2026, soit quelques mois après les élections municipales prévues au printemps de la même année. Si ces échéances se confirment, cela signifierait que le promoteur lauréat pourrait être désigné dans un avenir relativement proche.

Pourtant, aucune communication officielle n'a été faite à destination des habitants, des riverains ou des associations locales, alors même que la ville travaille sur ce projet depuis 2020. Les échanges semblent se limiter aux institutions et aux opérateurs concernés, laissant de côté ceux qui vivent et font vivre la colline au quotidien.

Un site à forte valeur patrimoniale et humaine

La colline Rodin ne se résume pas à une opportunité foncière. C'est un lieu chargé d'histoire, de nature et de pratiques culturelles : un coteau verdoyant, des ateliers d'artistes et d'artisans, des chemins de promenade, des points de vue exceptionnels.

Autant d'éléments qui pourraient constituer le socle d'un projet ambitieux, respectueux du site et ouvert à tous. Sans concertation réelle, le risque est de voir ces richesses diluées dans un aménagement standardisé, où un parc public résiduel viendrait simplement accompagner un ensemble bâti dense et rentable.



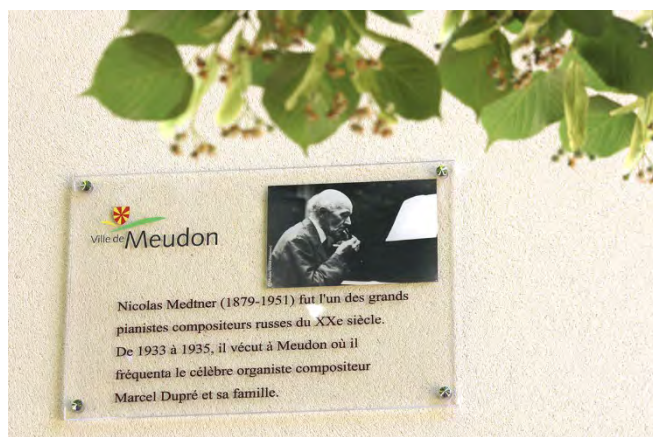
En conclusion : rester attentifs

Il est évident que les prochaines années vont être décisives pour l'avenir de la colline Rodin. La désignation du lauréat du concours, suivie d'une déclaration d'utilité publique, marquera un tournant important, aux conséquences durables pour le paysage et les usages du site. Face à ces enjeux, l'information, la transparence et la participation des habitants apparaissent essentielles. Comprendre les choix engagés aujourd'hui, en débattre sereinement et collectivement, est sans doute la meilleure manière de préserver l'esprit de ce lieu singulier.

Collectif Arnaudet Meudon

Nikolaï Medtner, un musicien oublié...

...et pourtant, il a habité Meudon, comme l'atteste la plaque posée le 21 juin 2014 au 20 avenue du Château, sur la maison située à l'angle de la rue Marcellin-Berthelot, endroit peint ultérieurement par Émile Schuffenecker et où Medtner a habité de 1933 à 1935 !



Ci-contre, l'angle de la rue Marcellin-Berthelot, par Émile Schuffenecker en 1886 (coll. Musée de Meudon). La maison de Medtner est à gauche.

Mais qui était Nikolaï Medtner ? D'ascendance scandinave et allemande, né le 24 décembre 1879 du calendrier julien (5 janvier 1880) à Moscou, il reçut ses premières leçons de musique de sa mère et entra au conservatoire de Moscou dès ses dix ans avant d'entamer une carrière de compositeur, principalement d'œuvres pour piano.

N. Medtner ne se reconnaissait pas dans les recherches pratiquées par les musiciens de son époque et privilégiait « les lois sacrées de l'Art éternel », comme il l'écrit dans son ouvrage *La Muse et la mode*, paru en 1935 avec le soutien de son ami Rachmaninov.

Ayant quitté l'URSS en 1921, il vécut aux États-Unis où Rachmaninov l'aida beaucoup. Celui-ci avait d'ailleurs dit de N. Medtner « vous êtes, à mon avis, le plus grand compositeur de notre temps ». Puis il vécut en France (notamment à Meudon où habitait son ami Marcel Dupré) avant de rejoindre Londres en 1936, où il resta jusqu'à sa mort en 1951.

Il eut la chance de susciter l'admiration du Maharadjah de Mysore (dans l'état de Karnataka, en Inde), qui lui permit d'enregistrer ses propres compositions.

Pianiste remarquable, il peut être considéré comme le dernier représentant des grands pianistes-compositeurs post-romantiques.

Sa musique est maintenant rarement jouée. Et pourtant, écoutez, après avoir tapé, sur votre navigateur préféré, « youtube medtner reminiscenza », sa sonate pour piano n°1 « Reminiscenza » jouée par Boris Berezovski lors d'un concert de Radio-France. Pas mal, non ?

Yves Terrien

Regards sur...

À la recherche de la fontaine perdue



Aventuriers archéologues à la recherche de la fontaine.
Photo JML, septembre 2025



Photo : base de données photographique du
patrimoine français, Meudon, fontaines anciennes, mars 2008

La fontaine de la Goulette aux Moines, nichée sur un bas-côté de la rue du Docteur-Arnaudet, est un petit trésor historique uniquement réservé aux aventuriers archéologues : ils doivent batailler pour la retrouver ! Abandonnée par la municipalité, elle est en cours de sanctuarisation, bien préservée de toute intrusion moderne qui pourrait lui redonner vie.

Cette source, dont l'origine remonterait au Moyen-Âge et qui aurait appartenu aux religieux de Saint-Germain-des-Prés, a permis dès le début du XIXe siècle le développement de nombreuses blanchisseries et a côtoyé la maison aujourd'hui disparue d'Auguste Rodin¹.

Face à ce patrimoine séculaire, nous comprenons l'émotion de notre municipalité : une telle destinée mérite le respect. C'est pourquoi la fontaine est laissée là, nue, seule, ignorée, ode à la négligence, pour nous rappeler que les plus grandes gloires sont celles que l'on ne touche plus.

Pendant que d'autres villes s'évertuent à restaurer, à illuminer et, bien pire, à remettre de l'eau dans leurs fontaines, Meudon innove. La Goulette aux Moines est l'étendard du concept de *Patrimoine à l'état brut*.

Elle ne coule plus ? C'est une démarche écologique pour éviter le gaspillage. Elle est envahie par la végétation ? C'est une initiative pour que la flore et la faune locales y trouvent refuge. Les mousses et les lichens tapissent ses pierres ? C'est pour éviter leur destruction par des rénovateurs trop zélés.

La laisser ainsi, asséchée et légèrement croulante, c'est comme visiter les vestiges d'un monument antique : chacun est libre d'imaginer la splendeur passée. L'absence totale d'eau n'est pas un signe de délaissement, c'est une invitation à la méditation sur la fragilité de la vie.

Si vous avez la chance de vous promener rue du Docteur-Arnaudet, arrêtez-vous pour vous recueillir. Rendez hommage au courage des murs de la fontaine qui tiennent encore. Remerciez la municipalité de Meudon d'avoir su préserver ce site en le maintenant dans un profond état de *dormance historique*.

Jean-Michel Lebreton

La 43ème édition de l'opération Forêt Propre Meudon, organisée depuis 1982 par le CSSM en partenariat avec l'ONF, GPSO, la Ville de Meudon et les communes environnantes, aura lieu le samedi 11 avril 2026.

¹ Voir article de M-T Herlédan, *De la pièce des Brillants au projet de ZAC Arnaudet*, Bulletin du CSSM, n°55, 1984



Photo Hélène Jantzen

Michel Jantzen (1931-2025)



Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

CSSM, 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

www.sauvegardesitemeudon.com

sitesdemeudon@gmail.com

Direction de la publication : Christian Mitjavile

Direction de la rédaction : Nicole Meyer-Vernet

Impression : PRD

Dépôt légal : février 2026 – N° ISSN 3097-8211



Adhésion sur le site ou par courrier

À renvoyer à : CSSM, 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Chèque de 25 € (adhérent) ou 30 € ou plus (bienfaiteur) à l'ordre du CSSM